

**Voter, c'est déjà  
défendre vos droits !**

Les Commissions Administratives Paritaires Départementale (CAPD) et Nationale (CAPN) sont les instances dans lesquelles l'Administration vous rend des comptes à travers vos représentants.

**Tout ce qui concerne votre carrière est soumis pour avis aux commissions paritaires** : changement d'échelon (promotion), de poste (mouvement), stages, congé formation, spécialisation, inscription sur listes d'aptitude, changement de département... et également toute mesure disciplinaire.

Les Commissions Paritaires ont été imposées à l'Etat à la Libération, en même temps qu'étaient conquis le **Statut Général des fonctionnaires**, le **Code des pensions de retraite** et le **droit syndical dans la Fonction publique** après des décennies de lutte du syndicalisme confédéré.

Avant 1945, les nominations se faisaient au bon vouloir des élus politiques locaux, le déroulement de carrière au « mérite », les grilles de salaires étaient différentes selon les ministères, le déplacement d'office voire la révocation sanctionnait ceux qui faisaient grève, qui revendiquaient un statut pour garantir leur indépendance professionnelle et leur liberté pédagogique... un passé auquel toutes les contre-réformes en cours (les EPEP notamment) visent à nous ramener !

**Les Commissions Paritaires sont un  
rempart contre l'arbitraire hiérarchique  
et les groupes de pressions.**

En application des orientations de l'Union Européenne, le gouvernement veut détruire les Commissions Paritaires en leur opposant le « dialogue social » en même temps qu'il veut détruire le droit de grève et le droit syndical... l'objectif étant de transformer les syndicats en « partenaires » - courroies de transmission des contre-réformes.

**Voter, c'est défendre l'existence  
des Commissions Paritaires pour  
faire respecter vos droits statutaires.****Non aux EPEP !**

**Non à la mise sous tutelle**  
de l'Ecole et de ses enseignants  
par des Conseils d'Administration  
composés d'élus politiques locaux  
et d'associations de parents !

**Le SNUDI-FO propose à  
tous les syndicats d'organiser  
ensemble la mobilisation contre  
l'instauration des EPEP.**

**Pour vous faire respecter  
et faire respecter vos droits,**

votez pour la liste SNUDI-FO  
conduite par Chantal FASSIÉ  
pour des représentants à la CAPD

- ▶ **qui défendent avec intransigeance** votre statut national de fonctionnaire d'Etat, l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique, le caractère national et laïque de l'Ecole publique,
- ▶ **qui refusent toute cogestion, toute compromission** avec la hiérarchie, le ministère, les élus politiques et les groupes de pression quels qu'ils soient,
- ▶ **qui négocient exclusivement sur la base de vos intérêts et de vos revendications,**
- ▶ **qui sont réellement à votre service** en assurant des permanences chaque fois que nécessaire, tard le soir, le dimanche, pendant les vacances, en vous informant, en vous accompagnant dans vos démarches, en se rendant dans vos écoles...
- ▶ **qui sont expérimentés**, forts de la continuité du syndicat qui vous représente à la CAPD depuis 1984, et **vous rendent compte de leur mandat** dans l'*Ecole Syndicaliste* Vaucluse et sur le site internet du syndicat.

**MOUVEMENT : votez SNUDI-FO,  
c'est exiger des règles claires, vérifiables par  
tous, contrôlables par vos élus à la CAPD !**

Le SNUDI-FO est le seul syndicat qui s'oppose aux nominations arbitraires qui résultent de **l'inacceptable obligation de postuler à l'aveugle sur des « zones géographiques »**, et qui revendique le droit, à toutes les étapes du mouvement, de postuler sur des postes précis, clairement identifiés, sur la base d'un barème égalitaire, identique pour tous.

Le SNUDI-FO est le seul syndicat qui revendique **que tous les postes vacants soient offerts à tous dès la 1ère phase du mouvement.**

**108 h annualisées :****NON A LA DISPARITION DES RASED !**

**Le SNUDI-FO est le seul syndicat représentatif  
qui n'a signé avec le ministre ni le protocole  
ni le relevé de décisions**

qui imposent la dislocation du cadre national de nos obligations de service et un contrôle bureaucratique de nos horaires, privent tous les élèves de 2 h hebdomadaires d'enseignement, permettent de planifier la disparition des RASED, remettent en cause les réunions d'information syndicale pendant le temps scolaire, multiplient la paperasserie et les réunions qui désorganisent la vie privée...

**Abrogation des décrets DARCOS !****FO : la force de l'indépendance syndicale**

# JUGEZ AUX ACTES !

**FO****VOS DROITS  
SONT NOTRE  
SEULE LOI**

**MOUVEMENT** Depuis 2004, les élus SNUDI-FO combattent la décision de l'IA de soustraire des postes vacants à la 1ère phase du mouvement (postes « réservés »), ce qui réduit considérablement les possibilités de mutation de tous les collègues. En 2005, ce sont les élus SNUDI-FO qui ont découvert et dénoncé l'intolérable « bidouillage » du mouvement des PE2 (vœux modifiés à leur insu). En 2008, les seuls élus SNUDI-FO ont alerté et fait signer une pétition contre les nouvelles règles du mouvement ; ils ont imposé que le mouvement PE2 soit refait, 2 postes ayant été ajoutés après coup sans être offert à tous les collègues. Le SNUDI-FO demande la fin de l'obligation de lister des zones géographiques et le retour à une véritable 3ème phase.

**E.P.E.P.** Depuis 1998, le SNUDI-FO alerte et combat les projets d'EPEP des ministres Allègre, Lang et De Robien. A l'initiative du SNUDI-FO, face au projet De Robien (début 2007), plus de 500 collègues du département ont pris position et un rassemblement à la Préfecture a exprimé le refus de cette dislocation-dénationalisation de l'enseignement primaire. Face à la proposition de loi du 25 septembre 2008, le SNUDI-FO appelle à la mobilisation contre cette entreprise de démolition de l'Ecole publique et de notre statut.

**FRAIS DE DEPLACEMENT** Le SNUDI-FO revendique l'indemnisation de tout déplacement professionnel, conformément à la réglementation. L'action du SNUDI-FO permet qu'aucun collègue ne soit désormais inquiété s'il refuse, en l'absence de défraiement, de se rendre à des réunions (animations pédagogiques, réunions de directeurs...) hors de son lieu de résidences administrative et personnelle.

## INTEGRATION SCOLAIRE

Le SNUDI-FO a été le seul à alerter et à dénoncer les objectifs sordides de la loi Montchamp : faire disparaître les « coûteux » postes, classes et structures spécialisés en scolarisant à tout va dans les classes ordinaires tout enfant handicapé. Le SNUDI-FO a été le seul syndicat à s'élever contre la fermeture de la dernière CLIS « déficients auditifs » du département. Le SNUDI-FO apporte soutien et conseils aux collègues confrontés à des intégrations impossibles.

**PRERENTREE** Chaque année, le SNUDI-FO intervient contre toute velléité de l'Administration d'allonger le temps de travail hors la présence des élèves par 2 demi-journées supplémentaires avant Toussaint, comme le préconise de façon non réglementaire un renvoi au bas de l'arrêté calendrier scolaire.

**CORVÉE de PENTECÔTE** Manifestation à la Préfecture en 2005, pétition dans les écoles en 2006 (626 signatures), consigne en 2007 et 2008 de ne donner aucune date, école par école, pour faire cette « corvée »... le SNUDI-FO refuse ce travail gratuit forcé qui n'est pas une mesure de solidarité puisqu'il ne frappe que les salariés et participe d'un dispositif qui exclut les personnes âgées et handicapées du régime général de la Sécurité sociale et réduit leurs droits.

**EDVIGE - BASE-ELEVES** Le SNUDI-FO refuse tout fichage portant atteinte aux libertés et visant à établir un instrument de gestion comptable dessaisissant les instances paritaires (CTP) de leurs prérogatives.

## CARTE SCOLAIRE

Chaque année, le SNUDI-FO alerte immédiatement des mesures envisagées par l'IA. La déléguée FO au Comité Technique Paritaire départemental se déplace dans toutes les écoles qui sollicitent le syndicat pour conseiller et aider à l'organisation de la mobilisation (ouverture, non fermeture de classe et de poste, défense de l'école maternelle contre la fusion avec l'élémentaire, défense de l'école rurale, de l'enseignement spécialisé, des moyens de remplacement...); FO défend pied à pied au CTPD et au CDEN tous les dossiers qui lui sont confiés.

Le SNUDI-FO, et lui seul depuis deux ans, couvre par un préavis de grève les collègues qui veulent manifester avec les parents d'élèves lors de la réunion du CTP.

« ... vous avez été là aux moments clés : une première fois pour nous informer des dangers réels que présente la mise en place d'un RPI (...), une seconde fois pour nous mettre en garde contre la manipulation sémantique que constitue la formule "gel de fermeture".

Vous avez su nous convaincre du bien-fondé de notre cause et vous nous avez apporté le souffle nécessaire pour aller jusqu'au bout de notre action. Mille fois merci ! »

(lettre d'une élue des parents d'élèves - Venasque 2007)

## HYGIENE ET SECURITE

Dans le département, FO a imposé la tenue des deux réunions obligatoires par an du Comité d'Hygiène et Sécurité ; le représentant FO défend tous les dossiers que vous lui confiez : nuisances sonores, température des locaux (été et/ou hiver), présence d'amiante, de moisissures, installations électriques défectueuses, installations sportives présentant un danger, étanchéité de toitures...

## DEFENSE INDIVIDUELLE

Autoritarisme, mise en cause, agression, problème d'inspection, baisse de note, atteinte à la liberté pédagogique, licenciement arbitraire (IUFM - juin 2006), erreur administrative, logement de fonction... tous les collègues qui nous ont sollicités ont pu compter sur notre détermination et notre expérience.

## POSTES ADAPTES

Lors de la réunion annuelle du groupe académique d'experts au rectorat, la représentante FO défend tous les dossiers confiés par les collègues dont l'état de santé nécessite un poste adapté, un poste de réemploi, un allègement de service. FO refuse de gérer la pénurie de ces postes, en nombre toujours plus réduit alors que les besoins augmentent.

## MEDECINE DU TRAVAIL

Le ministère bafoue depuis des années la réglementation en matière de médecine du travail. Le SNUDI-FO mène campagne depuis décembre 2006 pour que soit organisée, conformément au décret de 1982, la visite médicale annuelle pour tout collègue qui en fait la demande (plus d'une centaine dans le département) et la visite obligatoire tous les 5 ans pour tous.

Au CTP académique, au CTP départemental comme au CHS, les délégués FO interpellent le recteur et l'IA et n'auront de cesse d'obtenir, comme déjà dans d'autres départements, le respect de ce droit.

**Votez SNUDI-FO : la force de vos droits !**



**Election à la Commission Administrative Paritaire  
Départementale unique commune aux corps des  
Instituteurs et des Professeurs des Ecoles**

Scrutin du 2 décembre 2008 - 10 titulaires - 10 suppléants

20, av. Monclar - BP 10  
84 004 AVIGNON cedex

**Liste présentée par le *SNUDI-FO* Vaucluse**

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs  
des Ecoles de l'Enseignement Public Force Ouvrière**

affilié à la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture  
et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière (FNEC FP-FO)

1. <b>FASSIÉ Chantal</b>	PE directrice élémentaire Gandié	<b>CARPENTRAS</b>
2. <b>COTTALORDA Vincent</b>	PE adjoint maternelle la Roseraie	<b>CARPENTRAS</b>
3. <b>BRASQUIES Jean-François</b>	PE Titulaire Remplaçant élémentaire R. Char	<b>L'ISLE SUR LA SORGUE</b>
4. <b>BAR Dominique</b>	PE maître E élémentaire J. Moulin	<b>PERNES LES FONTAINES</b>
5. <b>SACCANI Brigitte</b>	PE adjointe élémentaire M. Perrin	<b>AVIGNON</b>
6. <b>FANTON Véronique</b>	PE adjointe élémentaire la Quintine	<b>CARPENTRAS</b>
7. <b>ISAYA Sylvie</b>	PE adjointe maternelle M. Ripert	<b>MONTEUX</b>
8. <b>THURIES Juanito</b>	PE adjoint primaire Melle Foussa	<b>MAZAN</b>
9. <b>BISIACH Emilie</b>	PE adjointe élémentaire Les Rotondes	<b>AVIGNON</b>
10. <b>CRETALLAZ Christian</b>	PE adjoint CLIN primaire M. Pagnol	<b>MONTEUX</b>
11. <b>PRIM Sylvie</b>	PE maître E élémentaire St Ruf	<b>AVIGNON</b>
12. <b>DESCOURS Christine</b>	PE adjointe maternelle La Cardelina	<b>ST SATURNIN LES AVIGNON</b>
13. <b>TISSOT Pascale</b>	PE adjointe élémentaire la Deymarde	<b>ORANGE</b>
14. <b>MAHEO Anita</b>	PE adjointe élémentaire La Passerelle	<b>LE THOR</b>
15. <b>BOUSIGUE Christine</b>	PE directrice maternelle H. Bosco	<b>LE PONTET</b>
16. <b>SANCHEZ Colin</b>	PE directeur primaire	<b>PUYMERAS</b>
17. <b>LOMBARD Christiane</b>	PE adjointe élémentaire La Burlière	<b>PERTUIS</b>
18. <b>DAVE-NION Emmanuelle</b>	Institutrice directrice maternelle Sixte Isnard	<b>AVIGNON</b>
19. <b>MOREAU Sophie</b>	PE non spécialisée SEGPA collège P. Gauthier	<b>CAVAILLON</b>
20. <b>PETIT Purification-Paulette</b>	PE directrice élémentaire J. Jaurès	<b>SORGUES</b>

**Attention, ceci n'est pas un bulletin de vote !**